

Compte rendu de la séance du 05 mars 2021

Secrétaire de la séance:

Annie BOUILLAGUET

Ordre du jour:

1. Vote du compte de gestion 2020
2. Vote du compte administratif 2020
3. Affectation du résultat
4. Départ et remplacement de la secrétaire de mairie

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion - la monselie (2021 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELCHET Philippe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ACCEPTE A L'UNANIMITE

Vote du compte administratif - la monselie (2021 013)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELCHET Philippeet présenté par Annie BOUILLAGUET, secrétaire Gislaine FLORET

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DELCHET Philippe après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés	5 319.06			61 430.48	5 319.06	61 430.48
Opérations exercice	37 501.52	19 624.06	134 076.05	220 679.85	171 577.57	240 303.91
Total	42 820.58	19 624.06	134 076.05	282 110.33	176 896.63	301 734.39
Résultat de clôture	23 196.52			148 034.28		124 837.76
Restes à réaliser						
Total cumulé	23 196.52			148 034.28		124 837.76
Résultat définitif	23 196.52			148 034.28		124 837.76

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

Affectation du résultat de fonctionnement - La Monselie (2021 014)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 148 034.28 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	61 430.48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	61 430.48
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	86 603.80
Résultat cumulé au 31/12/2020	148 034.28
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	148 034.28
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	23 196.52
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	124 837.76
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

ACCEPTE A L'UNANIMITE

AUTRES POINTS DEVELOPPES

- Les membres de la Commission de Révision des Listes Electorales, par arrêtés préfectoral du 29 janvier 2021 n° 2021-0130, et pour une durée de 3 ans, sont :
 1. Conseiller Municipal : François BESSON
 2. Délégué de l'administration : Lydia AYGUESPARSESES
 3. Délégué du TGI : Pauline GUILLAUME
- Il a été annoncé le départ de la secrétaire de mairie pour le mois de juillet 2021 ainsi que de l'arrivée de son remplaçant.
- L'appartement vacant, situé 20 place Saint Jean-Baptiste, sera loué à Mme Szydowski à partir du 1er avril 2021.
- Le Conseil Municipal accepte la demande de Mr Henri POMARAT pour l'achat d'un terrain boisé, cadastré , qui sera soumis au vote de la section pour un montant de 300 €.
- Le comité des fêtes, qui était en sommeil, va être relancé.